ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 78829

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des otages français retenus en Colombie par les FARC, et notamment celle de Mme Ingrid Bétancourt, détenue depuis le 23 février 2002. D'après des informations publiées par la presse, il semblerait que des négociations pourraient s'engager entre le gouvernement colombien et les FARC. Le Gouvernement français a entrepris, depuis l'enlèvement de notre compatriote, des démarches qui, à ce jour, n'ont toujours pas abouti. Il lui demande de lui apporter des informations sur l'état actuel de ce dossier et de lui indiquer les mesures entreprises par les autorités françaises en vue de la libération de l'intéressée et des autres otages français détenus arbitrairement dans ce pays.

Texte de la réponse

La séquestration prolongée de nombreuses personnes par les guérillas est l'un des aspects les plus dramatiques du conflit colombien. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique de ces enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il reste en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de notre compatriote Ingrid Betancourt, séquestrée depuis près de quatre années par la principale guérilla colombienne, les FARC. La France exprime sans relâche, tant au sein des instances multilatérales appropriées que dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, son attachement à la conclusion d'un accord, qui, en conformité avec le droit humanitaire international, puisse permettre des échanges de prisonniers. Cette position est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment lors de la réunion de Carthagène en février 2005, lors de la 61e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies et dans les conclusions sur la Colombie adoptées par le Conseil affaires générales (CAG) de l'Union européenne (UE) le 3 octobre dernier (paragraphe 2 : « Le Conseil a souligné la nécessité de parvenir à un accord humanitaire »). Le président Alvaro Uribe connaît toute l'importance que les autorités françaises attachent à cette affaire. Le 13 décembre dernier, le président colombien a ainsi accepté la proposition, formulée par la France, la Suisse et l'Espagne, de délimiter une zone, située dans le département de Valle del Cauca, afin de permettre au gouvernement colombien et aux FARC d'engager des négociations en vue d'un accord humanitaire permettant la libération des otages, dont notre compatriote Ingrid Betancourt. Des contacts sont en cours pour faire avancer cette proposition. Soucieuse que les contacts nécessaires se fassent dans la plus grande discrétion, la France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Dans ce cadre, les autorités françaises rappellent à chaque occasion au gouvernement colombien qu'il est absolument indispensable d'éviter toute action sur le terrain qui serait susceptible de mettre en danger la vie des otages.

Données clés

Auteur : M. Pierre Cardo
Circonscription : Yvelines (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78829
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10682
Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 694